

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

OBJET :

**Plan Local de Redynamisation de Meurthe-et-Moselle
Avenant technique n°1 et demande de prolongation**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS :

Impacté par le plan de restructuration des sites militaires engagé par le Ministère de la Défense en 2008, le site des anciennes casernes Kléber à Essey-lès-Nancy a été rendu éligible au plan local de redynamisation (P.L.R.) de Meurthe-et-Moselle, signé le 13 octobre 2011, pour une durée de 3 ans avec possibilité d'être prorogé de 2 ans.

Dans ce cadre, l'Etat a alloué une enveloppe globale de 3M€ pour la Meurthe-et-Moselle, dont 1 M€ affecté au site Kléber.

Soucieux d'accompagner cette démarche en raison du positionnement stratégique du site au sein de l'agglomération et des enjeux de reconversion durable, le Grand Nancy et la ville d'Essey-lès-Nancy ont souhaité s'impliquer pleinement dans le P.L.R., notamment, en apportant respectivement un financement à hauteur de 983 301 € et 20 000 €, auquel s'ajoute une participation de l'E.P.F.L. de 470 696 €.

Ainsi et afin de proposer une reconversion durable du site, le Grand Nancy, en lien avec la ville d'Essey-lès-Nancy, a souhaité que soient menées, au titre du P.L.R., les démarches suivantes matérialisées en trois fiches actions dans ce plan :

- Action n°1 : Etude préalable relative à l'impact des restructurations militaires sur le Grand Nancy :

Dès 2009, par anticipation du P.L.R. et en complément du schéma de cohérence des "Plaines Rive Droite", l'Etat et le Grand Nancy ont confié à

l'A.D.U.A.N. une étude destinée, d'une part à évaluer l'impact des restructurations militaires dans l'agglomération et d'autre part, à formuler des orientations d'aménagement pour la reconversion du site. Cette étude a fait l'objet d'un rendu en 2010.

- Action n°2 : Etudes pré-opérationnelles - Volet "études urbaines" :

Le Grand Nancy a manifesté son souhait que les réflexions déjà menées se poursuivent avec le lancement d'une seconde phase d'études pré-opérationnelles, qui se décline en deux volets.

Le 1er volet de ces études est un volet "études urbaines", mené par l'A.D.U.A.N., dont l'objectif est de permettre au Grand Nancy, en concertation avec la commune d'Essey-lès-Nancy, de disposer d'orientations et de scénarios d'aménagement en vue d'une reconversion urbaine et d'un réaménagement durable du site. Ce volet "études urbaines" a été lancé en octobre 2012 et se poursuit actuellement.

Dans ce cadre, des ateliers de travail thématiques et participatifs animés par l'ADUAN, ont permis à l'ensemble des partenaires civils et institutionnels de s'exprimer sur les grandes orientations du projet, préalablement à la définition des scénarios d'aménagements.

- Action n°3 : Etudes pré-opérationnelles - Volet "études techniques et programmatiques" / Travaux de démolition et de réhabilitation:

Le 2ème volet de la seconde phase d'études pré-opérationnelles est un volet «études programmatiques et techniques», mené par l'E.P.F.L., afin de disposer d'éléments sur la faisabilité technique et économique du projet d'aménagement, ainsi qu'une visibilité financière et programmatique. Ce volet, mené de manière complémentaire avec le volet "études urbaines", a également été lancé en octobre 2012 et se poursuit actuellement.

L'action n°3 prévoit aussi la mise en oeuvre par l'E.P.F.L. de travaux de désamiantage, de démolition et de réhabilitation, nécessaires au schéma d'aménagement retenu. La mise en oeuvre de ces travaux est liée aux procédures de dépollution pyrotechnique par l'Armée.

En effet, la réalisation du diagnostic pyrotechnique nécessite de démolir préalablement les bâtiments qui ne seront pas conservés dans le cadre du futur projet. Ainsi, les travaux de démolition des superstructures des bâtiments de la zone technique du site auront lieu entre mars et septembre 2014. A l'issue de cette période, l'Armée lancera le diagnostic pyrotechnique (septembre 2014-mars 2015), puis les travaux de dépollution pyrotechnique et environnementale (2015-2016).

En cas d'absence de pollution pyrotechnique, l'E.P.F.L. pourra lancer le reste des travaux de démolition et de réhabilitation, à l'issue du diagnostic.

L'Armée, quant à elle, lancera directement les procédures de dépollution environnementale.

Sachant que le P.L.R. implique la mise en oeuvre rapide des actions et l'engagement des crédits au plus tôt et avant le 13 octobre 2014, le présent avenant technique vise à optimiser la consommation des crédits du P.L.R., qui ne pourra pas se faire en totalité avant octobre 2014, en scindant la fiche action n°3 en trois sous-actions, à savoir :

- sous- action 3-1 : études pré-opérationnelles - volet "études techniques et programmatiques" (*en cours de réalisation*)
- sous-action 3-2 : travaux de désamiantage et de démolition des superstructures d'une partie des bâtiments du site (*mars 2014 à septembre 2014*)
- sous-action 3-3 : travaux de réhabilitation des bâtiments conservés et démolitions complémentaires, selon les résultats des études en cours (*mars 2015 à juin 2016*).

Cette scission ne modifie ni dans son objet, ni dans son montant, l'action n°3 validée par le P.L.R. en octobre 2011, mais permettra de ne pas perdre l'ensemble des crédits de l'Etat affectés à cette action en cas de non-prolongation du P.L.R. : seuls les crédits dédiés à la sous-action 3-3 seraient perdus.

Malgré cet ajustement technique, une prolongation du P.L.R. de 2 ans au terme de la durée initiale, soit le 13 octobre 2014, est indispensable pour la mise en oeuvre de la sous-action n°3, qui est tributaire des procédures de dépollution pyrotechnique et environnementale par l'Armée.

Aussi, le Grand Nancy, en lien avec la ville d'Essey-lès-Nancy et l'E.P.F.L., sollicitera l'Etat, pour une demande de prolongation du P.L.R. de 2 années supplémentaires soit jusqu'au 13 octobre 2016.

L'Etat a d'ores et déjà indiqué que la demande de prolongation devra faire l'objet d'un avenant qui sera validé, par un comité technique interministériel en octobre 2014, après l'examen de l'état d'avancement du P.L.R. fourni par les services de la Préfecture. Pour préparer cet état d'avancement, un comité de pilotage avec l'Etat devra se réunir 3 à 6 mois avant l'arrivée à échéance du P.L.R.

PROPOSITIONS :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du projet d'avenant technique n°1 au P.L.R. de Meurthe-et-Moselle entre le Grand Nancy, l'Etat, la ville d'Essey-lès-Nancy et l'E.P.F.L., notamment,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant technique n°1 au P.L.R. à intervenir.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN